



Le dossier complété doit être déposé en Mairie, au Pôle Enfance Jeunesse ou envoyé par mail à animjeunesse@locmine.bzh le **samedi 28 mars 2026** au plus tard.

Votre candidature sera étudiée par le service Enfance Jeunesse et vous serez convié à une réunion **OBLIGATOIRE le samedi 4 avril à 11h15 en mairie.**

Photo d'identité

☐ Présent(e) lors de la réunion

☐ Absent(e) lors de la réunion



CANDIDAT

Nom : Prénom : Sexe : ☐ M ☐ F

Date et lieu de naissance* : / / à

Adresse :

Code postal : Ville** :

Téléphone : Email :

A contacter en cas d'urgence :

Nom : Prénom : N° tel :

* Le participant doit être âgé d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans au moment de la mission.

** Le participant doit résider dans la commune de Locminé.



SITUATION (cochez une case)

☐ Collégien(ne), précisez l'établissement :

☐ Lycéen(ne), précisez l'établissement :

☐ Autre, précisez :



FORMATION - EXPÉRIENCE

PSC1 : ☐ Oui ☐ Non

Expérience avec les enfants : ☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez :



AUTORISATION "DROIT À L'IMAGE"

Dans le cadre de la formation baby-sitting, des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître la formation sur le territoire et non à des fins commerciales. Ils peuvent être diffusés sur le site internet, le bulletin, les réseaux sociaux de la commune ou les supports de communication de Centre Morbihan Communauté.

Le participant ☐ autorise ☐ refuse les prises de vues et leur diffusion.

Fait à, le / /

Signature du représentant légal du participant
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du participant
précédée de la mention « Lu et approuvé »



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Monsieur, Madame.....
demeurant à (adresse complète)
autorise mon enfant*

à participer à la formation baby-sitting de la commune de Locminé, dans les conditions définies dans le règlement ci-joint.

Je certifie que mon enfant* : ☐ possède une assurance responsabilité civile, ☐ est à jour de ses vaccinations.

J'autorise également les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

* ou le mineur dont je suis le représentant légal.

Fait à, le/...../.....

Signature du représentant légal du participant
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du participant
précédée de la mention « Lu et approuvé »



PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION (obligatoires)

- | | |
|--|---|
| ☐ Copie d'une pièce d'identité | ☐ Autorisations signées (p.1 et 2) |
| ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile | ☐ Règlement signé (p.3) |
| ☐ Copie d'un justificatif de domicile | ☐ Décharge signée (p.4) |
| ☐ Photocopie des vaccins DT Polio | |

Aucun dossier incomplet à la date limite de dépôt ne sera pris en compte.



Le présent règlement vise à informer les candidats des modalités d'inscription et de déroulement de la formation.

Article 1 : Âge

La formation s'adresse aux jeunes locminois(es) de 15 à 17 ans. L'âge est apprécié à la date limite de dépôt de dossier. Les candidats doivent présenter l'autorisation parentale signée.

Article 2 : Sélection

Le nombre de places est limité à 2 stagiaires par session de formation. La priorité sera donnée aux premiers inscrits. Les personnes sur liste d'attente seront prioritaires sur les prochaines formations mises en place si elles renouvellent leur demande de participation à la formation.

Article 3 : Dépôt des dossiers

Les candidatures complètes sont à déposer au plus tard le samedi 28 mars 2026, à l'accueil de la mairie (28 Rue du Général de Gaulle), à l'accueil du Pôle Enfance Jeunesse (37 Rue Anatole Le Braz), ou par mail à animjeunesse@locmine.bzh. Toute inscription non complète ne sera pas prise en compte.

Article 4 : Organisation de la formation

La formation se déroulera du 13 au 24 avril 2026. La présence des candidats est impérative durant l'intégralité de la formation baby-sitting. En cas d'absence à la formation, le candidat devra avertir le service Enfance Jeunesse.

Article 5 : Cout de la formation, modalités et lieux de paiement

Le candidat devra en contrepartie de la formation participer à 2 missions de 3h30 du dispositif « argent de poche ».

La formation baby-sitting dispensée par la ville ne vaut ni diplôme ni attestation de capacité. La ville de Locminé n'opère pas de présélection de baby-sitter et n'intervient pas dans le choix opéré par les parents.

Fait à, le / /

Nom, prénom, et signature du participant
précédée de la mention « Lu et approuvé »



La formation « Baby-Sitting » proposé par le service Enfance Jeunesse n'est ni une formation diplômante, ni une formation contractuelle. Cette formation s'adresse aux personnes qui aiment les enfants, qui souhaitent les accompagner au gré des apprentissages et développer au fil du temps une réelle expérience de la petite enfance. Pour le jeune cela peut être une première expérience dans le monde du travail.

L'objectif de cette formation est d'offrir de la crédibilité au jeune baby-sitter et de donner confiance aux parents à la recherche d'une garde d'enfants et de rendre service à la population.

Le dispositif Baby-sitting permettra de mettre en relation les familles et les jeunes recherchant un job de baby-sitter.

Le service Enfance Jeunesse n'est en aucun cas l'employeur de ces jeunes, aucun contrat ne liant le service à ces derniers ne sera établi ; par conséquent, le personnel du service Enfance Jeunesse n'effectuera aucune sélection parmi les candidatures.

C'est aux familles et aux baby-sitters de se mettre d'accord sur les termes du contrat et de s'y tenir, le service Enfance Jeunesse n'intervenant dans aucune de ces étapes.

Tout litige intervenant entre parents et Baby-Sitters devra être réglé directement entre les deux parties concernées.

Le service Enfance Jeunesse se dégage de toutes responsabilités en cas de problèmes entre parents et baby-sitter.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des conditions citées ci-dessus.

Fait à, le .../.../...

Nom, prénom, et signature du participant
précédée de la mention « Lu et approuvé »